

autre suspect de 33 ans, ainsi que le dealer du trio, sont arrêtés. « Ils ont donné comme motif que cela les excitait, et aussi que plus le cercle de personnes infectées par le VIH était grand, plus il y aurait de possibilités de rapports sexuels non protégés », a expliqué le chef de la police de Groningue, Ronald Zwartter. « Ils considèrent en outre que les rapports non protégés sont purs et ont expliqué s'être aussi injectés l'un à l'autre leur sang contaminé », a-t-il ajouté. Alors que leurs avocats demandent leur libération en attendant le procès, la presse et l'opinion découvrent avec surprise qu'il existe des bug chasers qui cherchent à se faire contaminer.

« Affreux ! » réagit le même jour le ministre de la Santé chrétien-démocrate Ab Klink. La contamination intentionnelle par le virus du sida d'une personne non consentante « devrait être punie par la loi », réclame alors le Parti travailliste PvdA, membre très gay-friendly d'une coalition au pouvoir par ailleurs très chrétienne. Au sein des associations gays, officiellement, c'est la consternation. « Que les homos organisent des orgies chez eux n'est guère original », déclare Frank van Dalen, président de l'organisation de défense des droits gays COC. « Mais ici, c'est tout à fait autre chose. Cela dépasse l'imaginable », ajoute-t-il, soulignant que l'utilisation du GHB posait aussi problème dans les milieux festifs hétérosexuels. « Les gens ont été drogués, c'est donc du viol pur. C'est honteux, dégoûtant et terrifiant. Ceux qui font ça sont fous », réagit alors le rédacteur en chef du magazine *Gaykrant*, le célèbre Henk Krol.

Jusqu'au drame de Groningue, on n'avait plus entendu parler de la question des contaminations volontaires en Hollande. À quelques semaines du procès, la presse a annoncé la condamnation du dealer des quatre prévenus. Le ministère public n'a pas requis la tentative de meurtre envers eux car « on ne meurt plus du sida » et requiert une tentative d'empoisonnement, punissable d'un maximum de 16 ans d'emprisonnement. Les journaux et politiciens populistes demandent des peines plus lourdes et à ce qu'on prive les coupables de traitement anti-VIH, payés à 100 % par l'assurance maladie. D'autres parlent de rétablissement de la peine de mort. Mais l'opinion publique se refuse à condamner l'ensemble des gays, preuve que les Néerlandais sont moins homophobes qu'on le pensait. Ce qui est étonnant, c'est le silence de la communauté. Du business gay, surtout, qui fait comme si de rien n'était.



L'AVIS DE QUATRE SPÉCIALISTES FRANÇAIS DU SIDA

QUATRE LEADERS DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES SÉROPOSITIVES SE PRONONCENT. LES PROFESSEURS PIERRE-MARIE GIRARD, GILLES PIALOUX ET PATRICK YENI SONT CHEFS DE SERVICES DE MALADIES INFECTIEUSES. SERGE HEFEZ EST PSYCHOTHÉRAPEUTE. PAR DIDIER LESTRADE

Avez-vous suivi cette affaire ? Quelles sont vos réactions ?

Pierre-Marie Girard : Je connais cette affaire dès le début. C'est caricatural car c'est sordide, donc c'est un cas complètement à part. C'est comme l'anthropophagie, ça existe dans la vie, mais c'est rarissime, donc on n'a pas à en avoir peur. Mais c'est aussi très emblématique d'un vrai problème plus commun, celui de la prise de risque et c'est donc bien d'en parler. Dans ce fait divers, il y a du sadisme pur, c'est organisé comme un piège. On peut le voir aussi comme une jouissance de criminel, mais l'idée affreuse derrière tout ça, c'est que ces personnes cherchaient à diffuser le VIH, c'est comme s'ils voulaient stigmatiser les séronégatifs, comme si la situation s'était inversée.

Gilles Pialoux : À cause des risques de pénalisation, dont on ne parlera pas ici, j'étais au courant de l'affaire. À la limite, ce fait divers pourrait être inventé, c'est le genre d'histoire incroyable qui nourrit la rumeur. Il n'empêche que cette histoire a des retombées sur deux sujets qui m'intéressent. D'abord celui de la prise de risque avec consommation de produits psychoactifs. Et l'autre sujet, celui de la désinhibition du risque à cause de ces drogues. Et sur ces problèmes, il n'y a pas beaucoup d'actions de prévention menées.

Patrick Yeni : Je n'étais pas très au courant. Il est difficile d'avoir une opinion en se séparant bien de l'aspect pénal et pourtant, il le faut. Le lien entre ce fait divers et la prévention en général n'est pas évident. Là il s'agit d'une agression puisque les actes s'adressent à des individus non consentants, à leur insu. C'est vrai qu'on a envie de s'exprimer fortement,